



# Séance ordinaire

## Conseil municipal

**9 février 2026**

**Tenue au complexe municipal**  
**Webdiffusée en direct**

**Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury**



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

# **Bienvenue** Séance ordinaire du conseil municipal

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux des séances  
du 19 janvier 2026, du 26 janvier 2026 (19h),  
du 26 janvier 2026 (19h30) et du 2 février 2026**

## **Période de questions**

**Le conseil municipal valorise  
la participation citoyenne**

Pour poser une question, veuillez vous présenter  
au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct et publiée sur  
notre site Web. En y assistant, vous acceptez  
d'être filmés et enregistrés.

## 6 Dépôt du bordereau de correspondance

MRC de la Jacques-Cartier

Aucune correspondance reçue

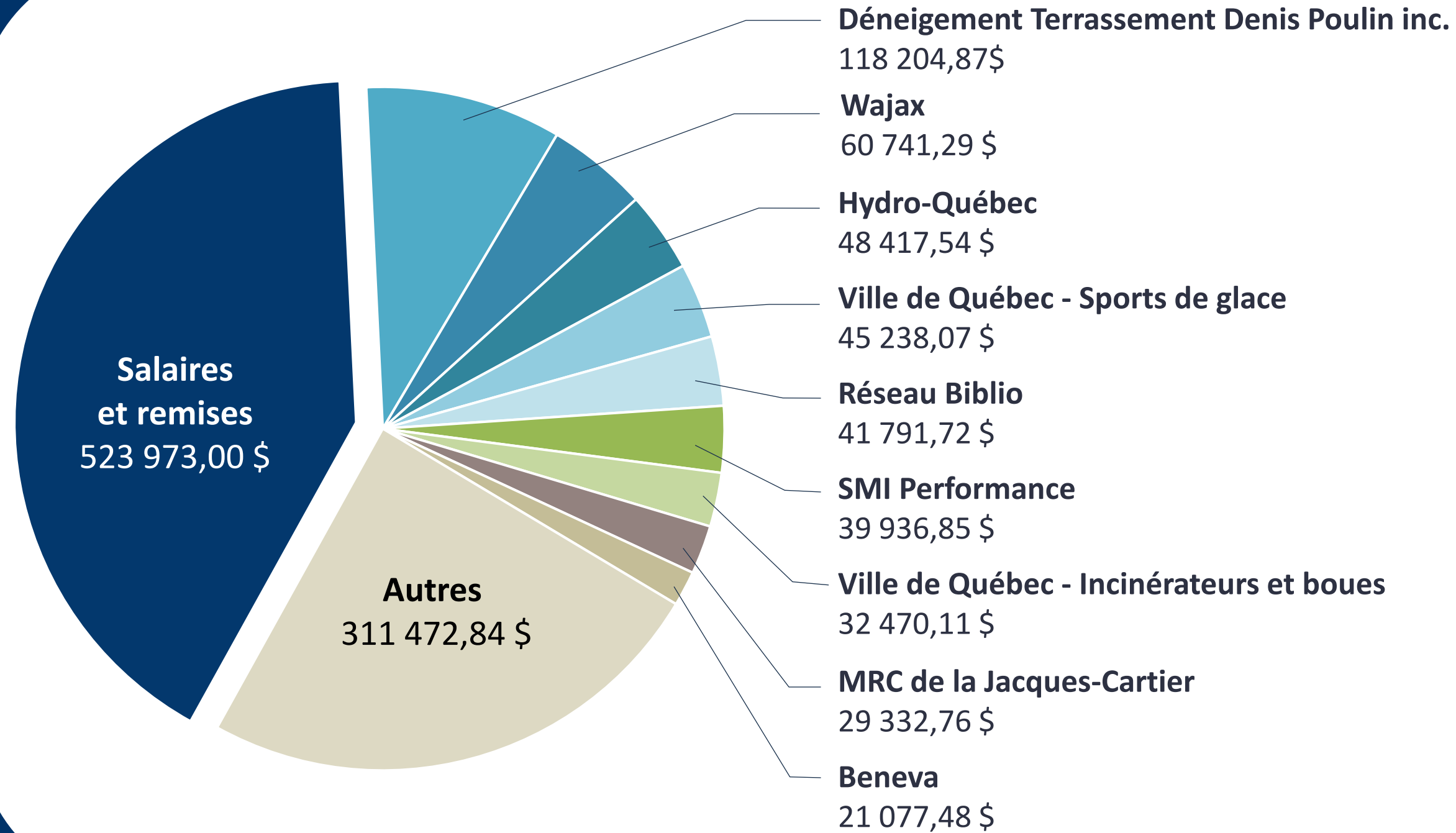
### Contexte

Valérie Draws, directrice des affaires juridiques et greffière, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de janvier 2026.



# 7

## Comptes déposés à la séance du conseil



Total  
des comptes  
fournisseurs  
**748 683,53 \$**

Total  
des dépenses  
du mois  
**1 272 656,53 \$**

## 8.1

# Embauche d'un préposé aux parcs, équipements et infrastructures récréatives

## Il est résolu

de nommer Stéphane Thibodeau au poste de préposé aux parcs, équipements et infrastructures récréatives, poste permanent à temps plein.

## Contexte

M. Thibodeau travaille comme surveillant de plateau depuis 2024 et possède plus de 20 ans d'expérience en gestion, service à la clientèle et entretien d'équipements.

Il se distingue par son professionnalisme, sa rigueur et sa capacité à maintenir l'ordre tout en étant apprécié des citoyens, des organismes et de ses collègues.

## 9.1

# Nomination de représentants sur le comité de négociation *Renouvellement de l'entente intermunicipale pour la protection incendie*

## Il est résolu

de nommer les personnes ci-contre à titre de représentants de la Municipalité au comité de négociation pour le renouvellement de l'entente intermunicipale relative au plan d'entraide pour la protection contre l'incendie entre Lac-Beauport et Stoneham-et-Tewkesbury.

## Contexte

L'entente d'entraide avec Lac-Beauport a pris fin le 31 décembre 2025. La Municipalité a demandé une prolongation d'un an pour permettre à un comité d'analyser les besoins en protection incendie et de formuler des recommandations.

*Sébastien Couture, maire*

*Pascal Brulotte, directeur général*

*Éric Fugère, directeur de la sécurité incendie*



## 9.2 Modification de la résolution numéro 023-26

### Il est résolu

de modifier la résolution numéro 023-26 de la manière suivante :

- ajouter dans le premier paragraphe du résolu, après les termes « (chemin Cécile-Bureau) », les termes suivants : « ainsi que le lot 6 704 159 du cadastre du Québec »;
- remplacer, dans le troisième paragraphe du résolu, les termes « 6 645 364 et 6 266 141 » par « 6 645 364, 6 266 141 et 6 704 159 ».

### Contexte

La Municipalité a récemment adopté la résolution 023-26 pour municipaliser les infrastructures du Domaine des Grands-Ducs, phase V, partie 2E.

Après vérification, il a été constaté qu'un lot à acquérir n'avait pas été inclus dans la liste initiale. La résolution doit donc être modifiée afin d'ajouter ce lot et poursuivre le processus de municipalisation.

## 10.1 Immobilisations 2026 – Autorisation de dépenses

### Il est résolu

que le conseil autorise les directeurs de services à réaliser les projets d'immobilisations énumérés ci-contre au montant de 1 487 345 \$.

### Conditions :

- Respect du budget de chaque projet
- Respect de la politique d'achat
- Respect de la politique de gestion contractuelle

AD-2601	Mise à niveau des équipements informatiques	30 000 \$	Fonds de roulement
AD-2602	Réaménagement de bureaux	45 000 \$	Fonds de roulement
AD-2603	Ergonomie - Mise à niveau des postes de travail	17 000 \$	Fonds de roulement
HM-2604	Achat de conteneurs à chargement avant - déchets et recyclage	20 000 \$	Fonds de roulement
TP-2601	Achat de divers équipements d'atténuation de vitesse	35 000 \$	Fonds de roulement
TP-2602	Remplacement de la camionnette 14-28 (patrouille)	85 000 \$	Fonds de roulement
TP-2603	Achat d'une camionnette (directeur)	75 000 \$	Fonds de roulement
TP-2604	Achat d'une camionnette avec benne pour l'horticulture	110 000 \$	Fonds de roulement
TP-2605	Remplacement du tracteur à gazon 05-09 (tracteur Kubota)	48 000 \$	Fonds de roulement
TP-2606	Achat d'une camionnette (loisirs)	85 000 \$	Fonds de roulement
LO-2603	Achat de mobilier pour les salles multifonctionnelles	8 000 \$	Fonds de roulement
LO-2606	Rayonnage et comptoir de service Bibliothèque	10 000 \$	Fonds de roulement
LO-2607	Petit véhicule utilitaire Parc	18 000 \$	Fonds de roulement
LO-2608	Radios télécommunication PAV	19 000 \$	Fonds de roulement
SP-2404	Remplacement de la tour de communication	90 000 \$	Fonds de roulement
SP-2601	Habits de pompier	30 000 \$	Fonds de roulement
SP-2602	Remplacement d'équipement moteur (scies à chaîne et rotatives)	12 500 \$	Fonds de roulement
SP-2603	Ajout VTT 6X6 avec remorque fermée	45 000 \$	Fonds de roulement
IF-2504	Ajout de lampadaires – chemins Fitz et Lafond (3)	40 000 \$	Excédent accumulé non affecté
LO-2504	Parcs de quartiers Vermont	180 000 \$	Excédent accumulé non affecté
HM-2608	Mise à jour de la télémétrie conversion en mode cellulaire (7)	19 845 \$	Excédent accumulé affecté
TP-2607	Remplacement du véhicule électrique 16-01E (urbanisme)	40 000 \$	Excédent accumulé affecté
IF-2604	Pavage divers chemins	350 000 \$	Fonds carrières et sablières
LO-2601	Achat de mobilier champêtre pour les différents pacs et espaces verts	45 000 \$	Fonds Parcs et terrains de jeux
LO-2604	Halte paysage « vues d'ici » - Chapelle Tewkesbury	8 000 \$	Fonds Parcs et terrains de jeux
LO-2605	Aménagement terrain soccer à 7 (naturel)	22 000 \$	Fonds Parcs et terrains de jeux

## 10.2 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

### Il est résolu

d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, le directeur des finances et trésorier, à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la MRC de La Jacques-Cartier afin qu'elle procède à la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles inscrits sur la liste du 9 février 2026.

### Contexte

La MRC de La Jacques-Cartier procédera, le 14 mai 2026, à la vente de trois résidences unifamiliales pour non-paiement de taxes des années 2024 et 2025.

## 11.1 Entente intermunicipale – Accès aux activités du Service des loisirs

### Il est résolu

de conclure une entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Delage relative à l'accès aux activités du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications de la Municipalité par les citoyens de Lac-Delage.

### Contexte

L'entente existante a été modifiée. Le tarif résident demeure offert aux citoyens de Lac-Delage pour les programmations saisonnières, avec une surcharge de 50 % facturée à la Ville. Pour le camp de jour, la surcharge passe aussi à 50 % afin d'harmoniser les tarifs avec ceux des autres non-résidents.

L'abonnement annuel du Mont-Wright et l'accès à la patinoire ne sont plus inclus. Ces changements visent une équité tarifaire et une gestion cohérente des services partagés.

## 11.2 Autorisation de dépense - Sports de glace

### Il est résolu

d'autoriser une dépense au montant de 45 238,07 \$, incluant les taxes applicables, pour l'inscription des citoyens de la Municipalité aux sports de glace de la Ville de Québec.

### Contexte

Pour que nos citoyens de 21 ans et moins puissent s'inscrire aux sports de glace offerts dans les arénas de la Ville de Québec, notre entente intermunicipale prévoit que la Municipalité assume la totalité des coûts. Nous facturons ensuite les citoyens concernés selon les barèmes fixés par résolution du conseil.

Les familles paient les premiers 100 \$ plus taxes. Le reste de la surtarification est partagé : 35 % payé par la Municipalité et 65 % par le citoyen.



## 11.3 Autorisation de dépense - Émetteurs-récepteurs portatifs

### Il est résolu

d'autoriser une dépense de 21 187,59 \$, incluant les taxes applicables, pour l'acquisition de 55 émetteurs-récepteurs portatifs pour le Programme animation vacances.

### Contexte

Depuis plusieurs années, le service de garde de l'école nous prête des émetteurs-récepteurs pour les besoins du camp de jour.

Comme l'école souhaite mettre fin à cette pratique, la Municipalité doit se doter de ses propres appareils, qui seront également utilisés par le service des loisirs pour d'autres événements.

L'achat d'émetteurs robustes et durables, déjà prévu au PTI LO-2608, assurera des communications fiables et sécuritaires pour les activités du camp.



## 11.4 Autorisation pour la tenue d'événements cyclistes

### Il est résolu

d'autoriser l'Association des maîtres cyclistes de Québec à tenir quatre courses de vélo contre la montre pendant la saison estivale 2026 et d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à signer tous les documents nécessaires, au besoin.

### Contexte

L'Association des maîtres cyclistes de Québec souhaite tenir quatre courses contre la montre sur le boulevard Talbot en 2026.

Ces épreuves, assurées et sanctionnées par la F.Q.S.C., n'entraînent aucune fermeture de route et se dérouleront les 6 mai, 3 juin, 24 juin et 22 juillet à partir de 18 h 30.

L'Association assure la sécurité et la logistique avec ses bénévoles. Ces événements, appréciés des cyclistes, s'intègrent bien à la circulation habituelle.



## 11.5 Autorisation pour la tenue de la Classique hivernale

### Il est résolu

d'autoriser la tenue de la Classique hivernale des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury sur la patinoire réfrigérée du parc des Fondateurs, les 13 et 14 mars 2026.

### Contexte

Depuis 2020, des bénévoles de Stoneham-et-Tewkesbury organisent la Classique hivernale, un événement sportif rassembleur tenu sur la patinoire réfrigérée.

L'activité attire de nombreux citoyens et visiteurs. Les organisateurs prennent en charge la planification, la sécurité et l'animation, tandis que la Municipalité prête la patinoire et du matériel.



## 11.6

# Motion sur la liberté intellectuelle en bibliothèque publique

### Il est résolu

d'adopter la présente motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique et de reconnaître officiellement les éléments suivants :

- les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de la censure et des demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

## 13.1.1 Rapport de demande de soumissions

### Nettoyage des conduits de ventilation

Demande de soumissions sur invitation auprès de deux entreprises spécialisées.  
**Deux soumissions** ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (avant taxes)
1	Nassan Québec inc.	12 600 \$
2	Centre de ventilation N.C.V. Inc.	21 970 \$

Plus bas  
soumissionnaire  
conforme

## 14.1 Contrat de services professionnels – Système de traitement du manganèse

### Il est résolu

de conclure un contrat de gré à gré avec Stantec Experts-Conseils Ltée pour des services professionnels pour l'ajout d'un système de traitement du manganèse au puits de la Montagne, projet HM-2609, au montant de 11 491,75 \$, incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

### Contexte

L'eau du puits de la Montagne devient brunâtre en raison d'une réaction entre le manganèse et le chlore.

La situation dépasse la norme esthétique du gouvernement et pourrait entraîner des blocages dans la plomberie.

## 14.2 Contrat – Acquisition d’une solution de rédaction de gestion contractuelle

### Il est résolu

de conclure un contrat de gré à gré avec Luc Devar, Consultant inc. Pour l’acquisition d’une solution de rédaction de gestion contractuelle, au montant de 11 440,01 \$, incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

### Contexte

La rédaction des appels d’offres devient de plus en plus complexe, et les outils actuels de la Ville ne sont plus adaptés. Deux solutions ont été évaluées : Edilex et 4D-Approv.

Bien que plus coûteuse, 4D-Approv est mieux adaptée aux besoins municipaux du Québec, simple d’utilisation et déjà utilisée par plusieurs Villes avec satisfaction.



## 14.3 Contrat pour l'élaboration d'un plan directeur d'aqueduc et d'égout

### Il est résolu

de conclure un contrat de gré à gré avec WSP Canada inc. pour l'élaboration d'un plan directeur d'aqueduc et d'égout, au montant de 45 990 \$, incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

### Contexte

En 2023, la Municipalité a confié à WSP le développement d'outils pour mieux gérer ses infrastructures et centraliser les données dans une application cartographique.

Nous en sommes à l'étape de mise en œuvre du plan de gestion et de collecte des données et de production du plan directeur d'aqueduc et d'égout. WSP identifiera les problèmes, proposera un plan préliminaire et préparera le plan final.



## 14.4 Contrats pour l'achat de véhicules

### Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure des contrats pour l'achat de véhicules, pour les montants maximaux incluant les taxes nettes prévus au PTI 2026-2027-2028.

TP-2602	Remplacement de la camionnette 14-28 (patrouille)	85 000 \$
TP-2603	Achat d'une camionnette (directeur)	75 000 \$
TP-2604	Achat d'une camionnette avec benne (horticulture)	110 000 \$
TP-2605	Remplacement du tracteur à gazon	48 000 \$
TP-2606	Achat d'une camionnette (loisirs)	85 000 \$
TP-2607	Remplacement du véhicule électrique (urbanisme)	40 000 \$

## 14.5

### Demandes d'aide financière – Organismes environnementaux

#### Il est résolu

d'accorder une aide financière aux organismes environnementaux ci-contre.

**Marais du Nord (Agiro)**

5 000 \$

**Corporation du bassin de la Jacques-Cartier**

2 811 \$

**Organismes des bassins versants de la Capitale**

2 500 \$

**Conseil de Bassin de la rivière Montmorency**

200 \$



## 15.1.1 Dérogation mineure

### Construction d'un bâtiment de remisage isolé de 81,7 m<sup>2</sup> au 430, chemin Saint-Edmond

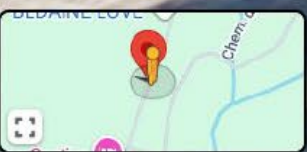
#### Dérogation mineure au *Règlement de zonage 09-591*, article 7.2.7

L'article 7.2.7 permet des bâtiments de remisage isolé de 70 m<sup>2</sup> alors que le bâtiment projeté est de 81,7 m<sup>2</sup>, soit 14 % plus grand que ce qui est autorisé.

- La demande s'inscrit dans un réaménagement fonctionnel de la propriété.
- Le bâtiment projeté servira exclusivement à l'entreposage d'équipements liés aux usages résidentiels



433 Chemin St Edmond  
Stoneham-et-Tewkesbury, Québec  
Google Street View  
sept. 2023 Afficher plus de dates



Google Maps

## 15.1.2 Dérogation mineure

### Construction d'un garage isolé avec espace de rangement connexe en cour avant empiétant dans les marges de recul avants au 12, chemin du Bruant

Dérogation mineure au *Règlement de zonage 09-591*, article 7.2.3, article 11.1 et grille de zonage RB-113

- Peu de possibilités d'implanter un garage conforme sur la propriété, en raison des installations présentes et des fortes pentes.
- Implanter un garage conforme nécessiterait l'ajout d'une allée d'accès et le remaniement des sols (remblai/déblai).
- Le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et **recommande l'approbation de la demande, avec l'ajout de végétaux sur les deux façades adjacentes à un chemin public** pour diminuer l'impact visuel.



## 16.1 Avis de motion pour l'adoption de trois règlements distincts

### Processus d'adoption

#### Avis de motion

Dépôt du premier projet

Adoption du premier projet

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet

Avis public sur la possibilité de demander un référendum

Adoption du règlement

Certificat de conformité de la MRC

Avis public d'entrée en vigueur

Le processus d'adoption des règlements d'urbanisme est encadré par le **Code municipal** et la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme** afin d'assurer la transparence et la participation citoyenne.

Le processus encadrant les trois projets de règlements déposés aujourd'hui prévoit la possibilité, pour les citoyens concernés, de demander le lancement du processus référendaire, lequel comporte à lui seul plusieurs étapes.



## 16.2

# Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 26-P-1107-1

## Processus d'adoption

Avis de motion

Dépôt du premier projet

Adoption du premier projet

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet

Avis public sur la possibilité de demander un référendum

Adoption du règlement

Certificat de conformité de la MRC

Avis public d'entrée en vigueur

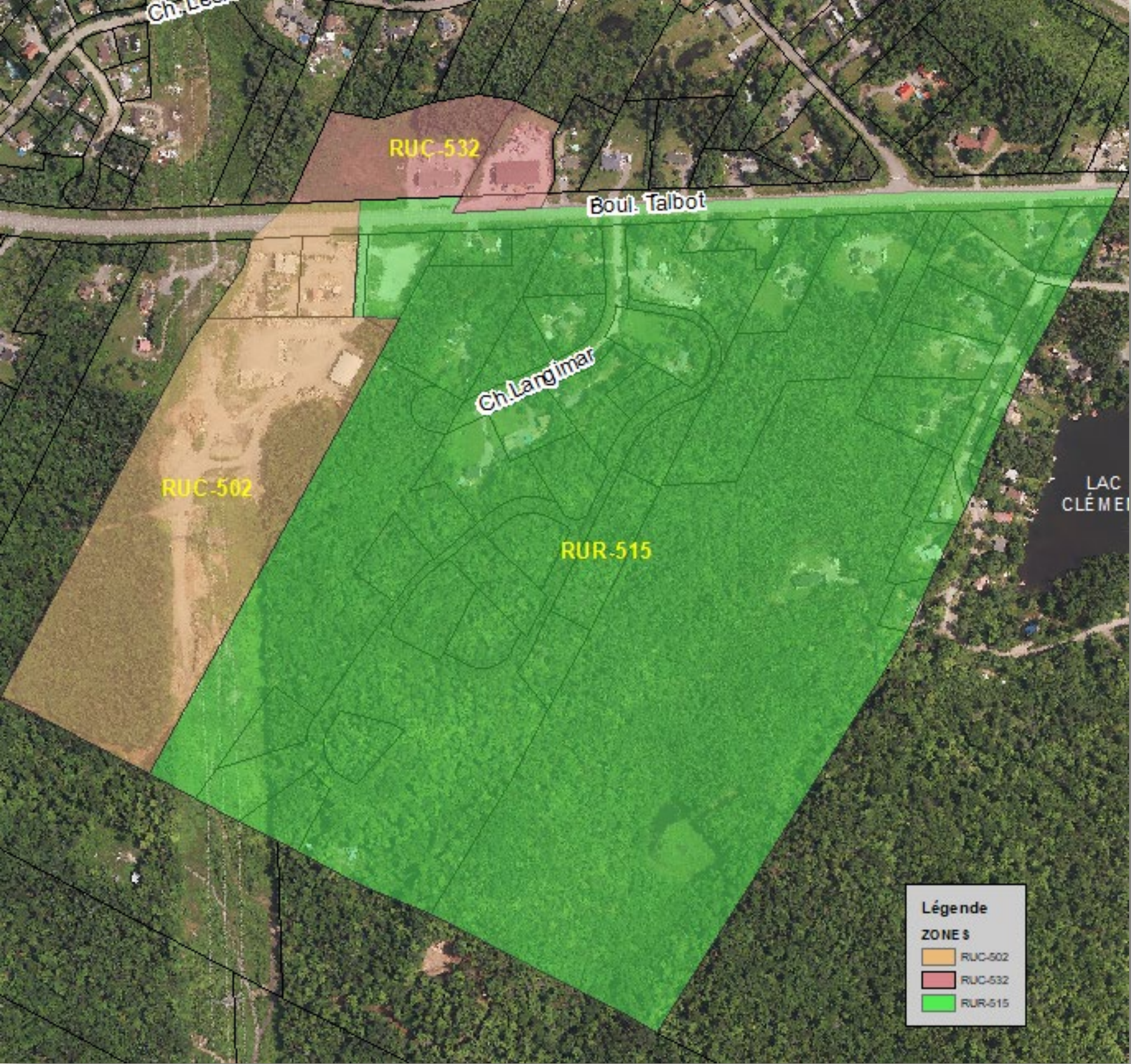
## Principales modifications

- Agrandissement de la zone RUC-532 en y intégrant la zone RUC-502 (suppression de la zone RUC-502) et une partie de la zone RUR-515.
- Notamment intégrer dans la zone RUC-532 agrandie les usages qui étaient autorisés dans la zone supprimée.

## Prochaine étape

Présentation du projet lors d'une assemblée publique de consultation (date fixée par résolution au point 16.5).

# Actuel



# Projeté



## 16.3 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 26-P-1108-1

### Processus d'adoption

Avis de motion

**Dépôt du premier projet**

**Adoption du premier projet**

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet

Avis public sur la possibilité de demander un référendum

Adoption du règlement

Certificat de conformité de la MRC

Avis public d'entrée en vigueur

### Contexte

- Modification aux dispositions spécifiques applicables aux usages récréotouristiques dans la zone F-602.
- Demande déposée par un des propriétaires de terrains situés dans cette zone.

### Principale modification

- Permettre des tentes avec structure de bois et des fourgons aménagés (Vanlife).

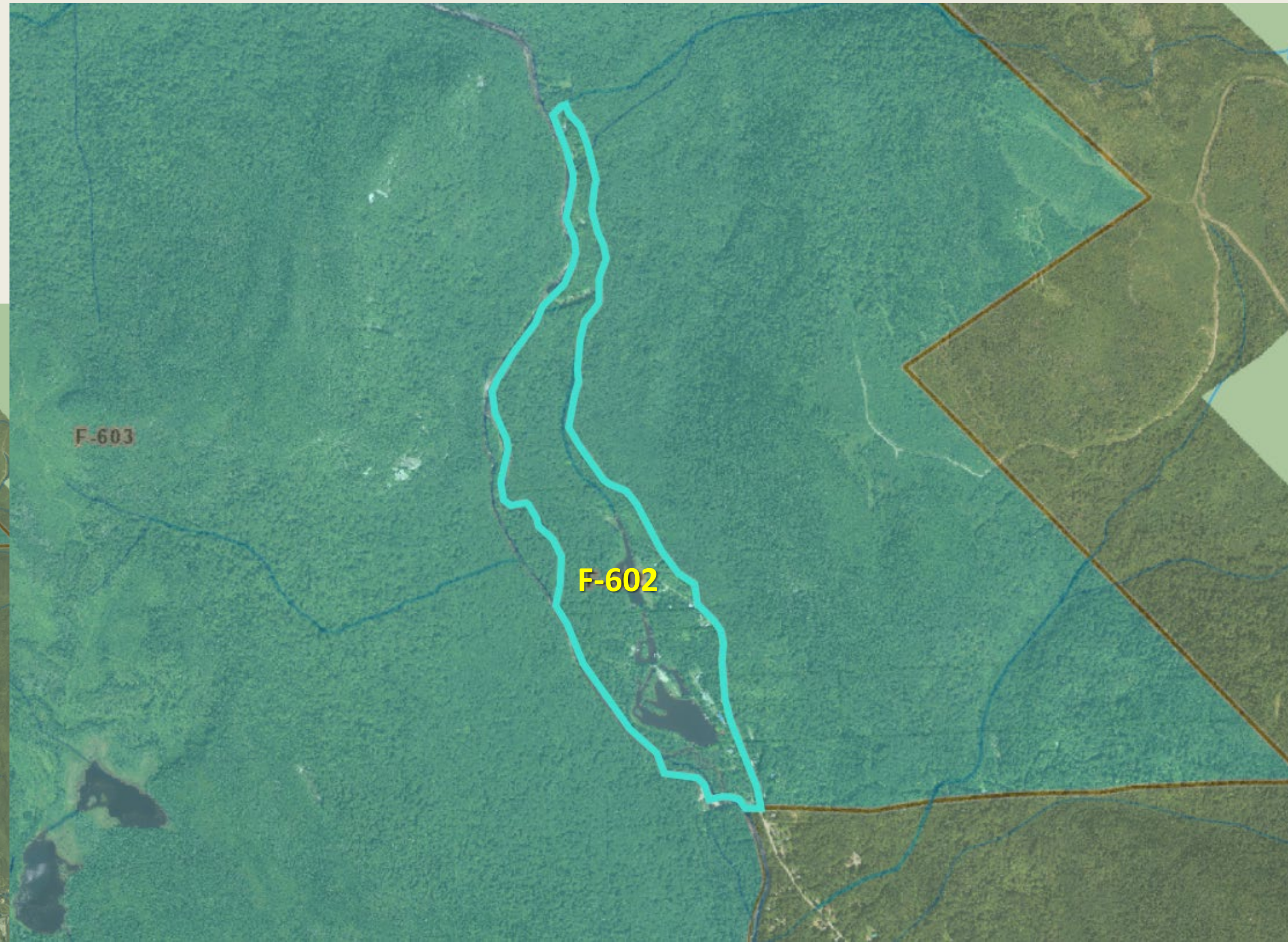
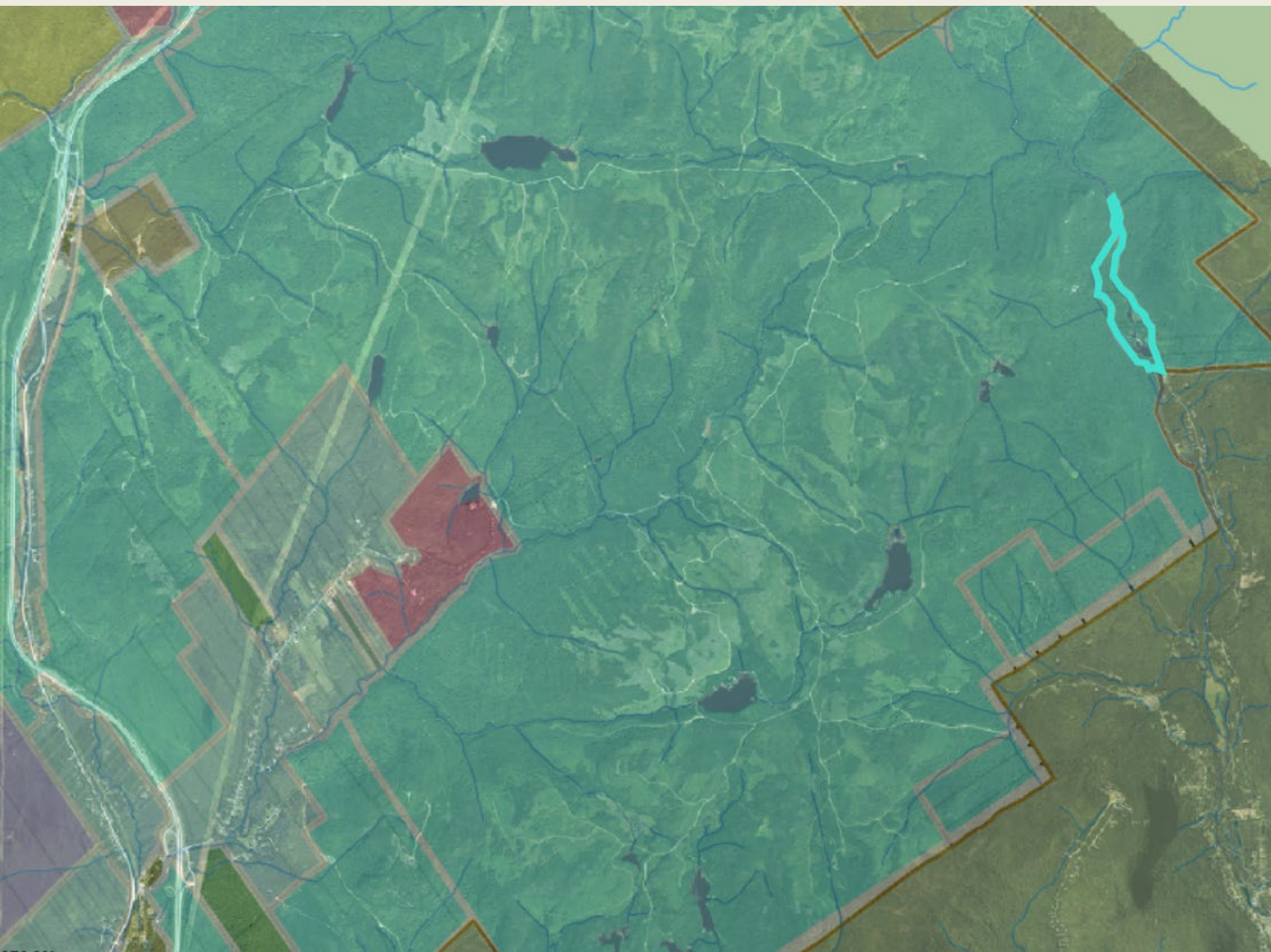
### Prochaine étape

Présentation du projet lors d'une assemblée publique de consultation (date fixée par résolution au point 16.5).

## Zone où on autorise déjà des usages récréotouristiques

- Projet NOGE
- Projet Bora-Boréal

±13 terrains au total dans la zone



## 16.4 Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 26-P-1109-1

### Processus d'adoption

Avis de motion

**Dépôt du premier projet**

**Adoption du premier projet**

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet

Avis public sur la possibilité de demander un référendum

Adoption du règlement

Certificat de conformité de la MRC

Avis public d'entrée en vigueur

### Contexte

La Municipalité considère que cette zone détient un potentiel de mise en valeur.

### Principale modification

- Ajout des usages « projet commercial intégré » et « Vente au détail » (avec exclusions spécifiques).

### Prochaine étape

Présentation du projet lors d'une assemblée publique de consultation (date fixée par résolution au point 16.5)

## 16.5 Fixation des coordonnées de l'assemblée publique de consultation

### Il est résolu

que l'assemblée publique de consultation portant sur les projets de règlements ci-contre soit fixée le **jeudi 19 février 2026, à 19 heures**, à la salle du Conseil municipal sise au **325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury**.

### Règlements modifiant le *Règlement de zonage numéro 09-591*

26-P-1107-1

26-P-1108-1

26-P-1109-1

*Le maire, monsieur Sébastien Couture, se désigne pour la présentation desdits projets de règlements.*

## 16.6 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

### Il est résolu

d'entériner la nomination de madame Gaétane St-Laurent à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme au siège numéro 5 dudit comité.

Le poste de la présidence sera occupé par madame Sharell Dupras et celui de la vice-présidence par madame Marie-Michèle Tremblay.

### Contexte

Le siège numéro 5 du Comité consultatif d'urbanisme est vacant depuis septembre 2025. Pour le combler, madame Gaétane St-Laurent a assisté aux deux dernières rencontres comme observatrice.

Son expérience en politique municipale, sa connaissance du milieu et son intérêt marqué ont convaincu la présidente et la vice-présidente du comité de recommander sa nomination. Le CCU a approuvé cette recommandation le 23 janvier 2026.

## 17 Divers

## 18 Deuxième période de questions

### **Le conseil municipal valorise la participation citoyenne**

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct. Votre intervention sera filmée et enregistrée.

## 19 Levée de la séance